**Une jeune fille anorexique est récemment décédée dans un établissement psychiatrique, faute de soins. L'hôpital, reconnu responsable, a été condamné.**

**La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme organisera 30 manifestations en France le samedi 9 juillet 2011 pour dénoncer les mauvais traitements et les internements abusifs en psychiatrie.**

**Voici l'itinéraire des différents évènements qui auront lieu à Paris :**

**· 10h à 11h : manifestation devant l'hôpital Esquirol, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice**

**· 11h30 à 12h30 : manifestation devant l'hôpital Pitié-Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, Paris 13ème**

**· 14h à 15h : manifestation devant le centre commercial Italie 2, Place d'Italie Paris 13ème**

**· 15h30 à 16h30 : manifestation devant l'hôpital Sainte-Anne, rue Cabanis Paris 14ème**

**· 17h à 18h : manifestation devant le Centre Pompidou, Place Edmond Michelet, Paris 4ème**

Aurélie, une jeune fille de 19 ans, est morte dans un établissement psychiatrique du Pays-de-Seine. Elle est allée dans un hôpital pour soigner son anorexie pour être ensuite transférée en psychiatrie. Elle pesait 30kg pour 1,64m. Elle n'a pas reçu les soins nécessaires et est décédée une semaine plus tard.

L'hôpital psychiatrique a été reconnu responsable, et a été condamné par le tribunal de grande instance de Fontainebleau à verser 15 000 € en tant que préjudice moral à chacun des parents et 10 000 € au frère de la victime.

Malheureusement, de nombreux abus sont commis dans les hôpitaux psychiatriques français.

Des visites de contrôle devraient être effectuées dans les établissements pour assurer le respect des droits des patients. Le Procureur, le Président du tribunal de grande instance, ainsi que le préfet doivent visiter plusieurs fois par an les hôpitaux psychiatriques, sans publicité préalable.

Pourtant, ces visites sont très rarement effectuées comme le demande la loi.

Par exemple en 2010 pour l'hôpital Esquirol à Saint-Maurice, le procureur et le préfet n'ont effectué aucune visite (au lieu de 4 prévues par la loi pour le procureur, et 2 pour le préfet ), le président de TGI n'en a fait qu'une (au lieu de 2 prévues par la loi).

Malgré cette situation déjà inquiétante, la nouvelle loi sur la psychiatrie récemment adoptée va grandement faciliter l'hospitalisation en psychiatrie. Elle permettra à un seul psychiatre

d'interner de force n'importe quel citoyen. Cette loi sera effective à partir du 1er août 2011.

Nous pouvons estimer que le nombre d'internements psychiatriques augmentera considérablement. Pourtant, aucun contrôle supplémentaire des autorités n'est prévu. Les abus risquent de se multiplier, et des milliers de personnes pourraient en être victimes.

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme dénonce les abus psychiatriques depuis de nombreuses années en France. L'association organise 30 manifestations le samedi 9 juillet pour dénoncer les internements abusifs, dans les rues ou devant des hôpitaux psychiatriques. Ces évènements auront lieu dans plusieurs villes de France : Paris, Lyon, Saint-Etienne, Nice, Marseille, Clermont-Ferrand, Angers, Bordeaux, etc.

Pour plus d'informations, visitez le site de la CCDH www.ccdh.fr